

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT TENUE LE
28 FÉVRIER 2022 À 19 H
EN TEAMS

Adopté

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres parents

Abdessamad Abouhilal

Solange Hassika

Karine Néron

Gilles Simard

Julie Simard

Personnel de direction

Huguette Guilbault

Marie-Line Sant

Membres élèves

Berny Petit-Frère

Membres du personnel enseignant

Patricia Claude

Marie-Ève Dudemaine

Guylaine Normandeu

Sonia Imbeault

Kathuissya Richard-Hunter

Catherine St-François

Membres du personnel administratif

Josée Beaudry

Chantal Duclos (secrétaire)

Membre du personnel professionnel

Laurie Goupil-Barsetti

Membre de la communauté

À venir

ÉTAIENT ABSENTS :

Cassandra Guerrier, membre parent

Mohammed Rhoula, membre parent

Caroline Leblanc, membre parent

Antoine Caron, membre élève

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification des présences.
3. Période de questions réservée au public.
4. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 28 février 2022
5. Adoption du procès-verbal du 29 novembre 2021.
6. Pour adoption.¹
 - 6.1 Code de vie 2022-2023
7. Pour approbation.²
 - 7.1 Activités éducatives
8. Pour consultation
 - 8.1 Aucun point
9. Pour information.
 - 9.1 Règle de classement et de passage d'un cycle à l'autre au secondaire
 - 9.2 Nouvelles de l'école
 - 9.3 Nouvelles du comité de parents
10. Varia (sujets pour la prochaine séance, le cas échéant).
11. Prochaine rencontre.
12. Levée de l'assemblée.

¹ Le Conseil dispose du pouvoir d'adopter une proposition qui relève de sa responsabilité, il peut la modifier en tout ou en partie.

² Le Conseil approuve ou non ce genre de propositions, mais ne peut les modifier. Si une proposition ne lui convient pas, elle peut être refusée et une autre version devra être soumise au conseil pour approbation avant d'être mise en application.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Abouhilal déclare l'assemblée ouverte à 19 h 00

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Mesdames Guerrier et Leblanc et Messieurs Rhoula et Caron sont absents de la rencontre. Madame Guilbault constate qu'il y a présence de quorum.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucun point.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2022

CE-220228-01

Madame Laurie Goupie-Barsetti appuyée par Monsieur Gilles Simard propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté. La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 29 NOVEMBRE 2021

CE-

Ce point est remis au prochain conseil d'établissement.

6. POUR ADOPTION

6.1 CODE DE VIE 2022-2023

CE-220228-02

Le code de vie, joint en annexe, a été préalablement envoyé aux membres pour consultation. Quelques précisions sont demandées à la direction, mais aucun changement n'est apporté à la version présentée. Mme Guilbault informe les membres que l'an prochain elle souhaite que toutes les sections soient révisées par le conseil dès les premières rencontres.

Monsieur Gilles Simard, appuyé par Madame Kathuissya Richard-Hunter, propose l'adoption du code de vie 2022-2023 tel que présenté. Proposition adoptée à l'unanimité.

7. POUR APPROBATION

7.1 ACTIVITÉS ÉTUDIANTES

CE-220228-03

Mme Guilbault présente le tableau des activités pour approbation par le conseil. Quelques activités ont été ajoutées telles que les glissades St-Jean-de-Matha, la cabane à sucre et le théâtre.

Monsieur Bernie Petit-Frère, appuyé par Madame Patricia Claude, propose l'adoption des activités étudiantes en date du 28 février 2022. La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. POUR CONSULTATION

8.1 AUCUN POINT

9. POUR INFORMATION

9.1 RÈGLES DE CLASSEMENT ET DE PASSAGE D'UN CYCLE À L'AUTRE AU SECONDAIRE

Les règles de classement n'ont pas changé. Un élève de secondaire 1 passe, en principe, automatiquement en secondaire 2 puisqu'il a deux ans pour faire les apprentissages. S'il y a des échecs importants, l'élève aura un classement ou sera en reprise d'année. En 3^e, 4^e et 5^e secondaire, c'est la promotion par matière. Il reprend seulement la matière où il est en échec. Par exemple, si un élève est en échec en mathématique de secondaire 3, il sera en 4^e secondaire dans toutes ses matières sauf les mathématiques.

9.2 NOUVELLES DE L'ÉCOLE

Mme Guilbault mentionne qu'aucune décision n'a encore été prise par le ministère quant au nombre de bulletins pour la prochaine année scolaire.

L'agrandissement de la nouvelle aile est commencé depuis quelques semaines.

À partir du 7 mars, le masque ne sera plus obligatoire en classe, cependant il demeure pour les déplacements et les interventions à moins de deux mètres. Le passeport vaccinal ne sera plus requis pour les activités parascolaires.

Pendant la relâche, des travaux de peinture ont été effectués dans certains locaux et le plancher de l'entrée a été refait à neuf.

Une session d'épreuves aura lieu lors de la dernière semaine d'école en juin.

En raison de la situation actuelle, la pièce « Faut qu'on s'en parle » sera enregistrée et présentée à des écoles du primaire. Un cahier préparatoire sera envoyé aux enseignants à cet effet. Cette pièce est présentée en collaboration avec le service de police de la Ville de Repentigny.

Les élèves de 5^e secondaire présenteront la pièce « Parle-moi ta chanson » le 30 mars prochain devant public.

Une distribution de barbe à papa a eu lieu à la St-Valentin pour les élèves de 5^e secondaire.

En respect des règles sanitaires, une fête du printemps sera organisée.

La cérémonie de fin d'études se tiendra à l'école puisque la salle réservée habituellement pour cet événement n'est pas disponible cette année.

9.3 NOUVELLES DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Simard mentionne que le comité de parents a eu une présentation du projet pour les secondaires 3.

10. VARIA

Aucun point.

11. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du conseil d'établissement aura lieu le lundi 21 mars 2022 à 19h.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Abouhilal propose la levée de l'assemblée. La séance est levée à 19h45.

Abdessamad Abouhilal, président

Huguette Guilbault, directrice

/cd